



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES
HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECOMMANDATIONS SANITAIRES MODES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT : COVID-19 ET PATHOLOGIES HIVERNALES

Date de publication : 21 décembre 2022

Les recommandations applicables pour limiter la transmission des pathologies hivernales et du Covid-19

Au niveau national, la période actuelle est marquée par la concomitance de trois épidémies : circulation active du Covid-19, **circulation particulièrement active de la bronchiolite** ayant conduit le ministre de la Santé et de la Prévention à activer le plan ORSAN EPI-CLIM afin de structurer la réponse du système de santé et de fluidifier les prises en charge pédiatriques. Par ailleurs, le contexte est également marqué par une diffusion précoce et très rapide de la grippe, ainsi qu'on l'observe dans d'autres pays voisins.

Dans ce contexte de triple épidémie, qui met sous extrême tension notre système de santé, de façon encore plus marquée à l'approche des fêtes de fin d'année, la vigilance de tous au respect des gestes barrières recommandés est nécessaire pour limiter le risque de transmission du Covid-19 et de l'ensemble des pathologies hivernales.

Pour rappel, l'ensemble des informations utiles pour le [Covid](#), la [bronchiolite](#) et la [grippe](#) sont disponibles sur les sites du ministère de la Santé et de la Prévention, du ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, ainsi que de l'Assurance maladie.

➤ **Renforcer l'appropriation des recommandations sanitaires individuelles au sein des EAJE, MAM et au domicile des assistants maternels :**

LE PORT DU MASQUE

Le port du masque est une mesure individuelle efficace pour limiter le risque de transmission des virus hivernaux et du Covid-19. Dans un contexte de forte circulation simultanée de ces virus, il est essentiel de renforcer le respect du port du masque **aussi bien pour les professionnels des modes d'accueil que pour les parents accompagnants**, et plus particulièrement dans les situations suivantes :

- En cas de symptômes ;
- Dans les lieux clos mal aérés et/ou ventilés en présence d'autres personnes ;
- En présence de personnes fragiles ;
- Pour les personnes immunodéprimées, en capacité de le porter et après consultation médicale, le port du masque FFP2 est également possible.

LES MESURES D'HYGIENE

Il est vivement recommandé de se **laver les mains le plus régulièrement possible** à l'eau et au savon pendant 30 secondes, notamment à des moments considérés comme essentiels :

- Avant et après s'être occupé d'un enfant ou d'un bébé,
- Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué,
- Avant de préparer les repas, de servir ou de manger,
- Après avoir pris les transports en commun (bus, car, train, métro), en arrivant au bureau ou chez soi,
- Après chaque sortie à l'extérieur ou après avoir rendu visite à une personne malade.

Il s'agit d'une mesure d'hygiène importante pour prévenir la transmission des infections.
En l'absence d'eau et de savon, il convient de faire usage du gel hydro alcoolique le plus souvent possible.

Le fait **d'éviter de se toucher le visage**, en particulier le nez, la bouche et les yeux, de **se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant** ou en **éternuant dans son coude**, et de **recourir à des mouchoirs à usage unique** est également fortement recommandé.

LE RÔLE DES PARENTS

Les parents sont des acteurs de la lutte contre l'épidémie et jouent un rôle clef dans l'effort collectif.

Chez les assistants maternels, en maisons d'assistants maternels et en services et établissements d'accueil du jeune enfant, les parents peuvent pénétrer dans les lieux d'accueil des enfants.

Pour protéger les enfants et les professionnels, les parents sont appelés à respecter les consignes suivantes :

- Chaque parent se lave les mains au savon et à l'eau ou par une solution hydro-alcoolique systématiquement à son arrivée, ainsi que lorsque la configuration des lieux le permet, celles de son enfant ;
- Parents et professionnels adoptent la salutation distanciée (ne pas serrer la main, ne pas s'embrasser, pas d'accolade) ;
- Il leur est demandé :
 - De venir, dans la mesure du possible, récupérer son enfant en cas d'apparition de symptômes ;
 - D'informer immédiatement de l'apparition de symptômes chez son enfant ou au sein de son foyer ;
 - De consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes chez son enfant ou au sein de son foyer ;

Pour le cas spécifique de la Covid-19 :

- Tester son enfant qui présente des symptômes évocateurs (pour rappel l'utilisation d'autotest chez des enfants de moins de trois ans est proscrite) ;

- Ne pas confier son enfant s'il est testé positif au Covid-19 : respecter la mesure d'isolement ;

Enfin et d'une manière générale, la structure d'accueil peut également signaler aux parents tout symptôme évocateur d'une des pathologies mentionnées (cf. liens utiles présentés en page 2).

L'AERATION DES PIECES ET LE NETTOYAGE DES SURFACES

L'aération des pièces d'accueil doit avoir lieu 10 minutes avant et après l'accueil des enfants. Il est également recommandé d'aérer dans la mesure du possible au minimum 10 minutes toutes les heures pendant l'accueil des enfants.

Les particules diffusées dans l'air se déposant sur les surfaces, il est important d'effectuer en plus de l'aération, un nettoyage selon les fréquences suivantes :

- Nettoyer régulièrement les objets (ex. les jouets) utilisés par les professionnels ou les enfants.
- Nettoyer au minimum une fois par jour les sols et grandes surfaces avec les produits habituels ;
Nettoyer et désinfecter régulièrement les petites surfaces les plus fréquemment touchées par les enfants et les professionnels dans les salles et autres espaces communs, au minimum une fois par jour et davantage si elles sont visiblement souillées ;
- Maintenir une attention particulière à l'hygiène des toilettes (adultes et enfants) et des plans de change, avec un nettoyage désinfectant adéquat et fréquent, au minimum une fois par jour.

L'AFFICHAGE DES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Il est suggéré d'assurer une communication informant des recommandations sanitaires applicables par voie d'affichage, communication numérique ainsi que par le biais d'indications données par le personnel. **Des messages de sensibilisation doivent être transmis lors de rassemblements conviviaux et de sorties à l'extérieur.**